

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_02025-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 24 DU MOIS D'AVRIL, À VINGT HEURES CINQUANTE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DUMENT CONVOQUÉ LE 20 AVRIL 2026, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARION JOUBERT

ÉLU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE
BOURLON Florence	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
DOTHÉE Rachel	Conseillère municipale				Procuration à Florence BOURLON
DUCEPT Johann	Conseiller municipal				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				Procuration à Christia MARSAUD
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	2ème adjointe				Procuration à Cyrille PELTIER
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				Procuration à Marion JOUBERT
MAURIN Emmanuel	1 ^{er} adjoint				
MORIN-FERCHAUD Manuel	Conseiller municipal				
PELTIER Cyrille	3ème adjoint				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	9	5	1	4

D2026 04 24_02 025

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 (LOTISSEMENT DES OUCHES ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_02025-DE



VU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU le compte financier unique pour le budget principal de la commune, et ses annexes,

VU les 3 premiers alinéas de l'article L. 2311-5 du CGCT : Après constatation du résultat de fonctionnement ; l'assemblée délibérante doit affecter ce résultat en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement,
« Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. »

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT les résultats ci-dessous :

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer les résultats à reporter au budget primitif 2026 du budget principal, et ses annexes, après avoir déterminé pour chaque budget le besoin de couverture de la section d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser 2025

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_02025-DE



RÉSULTATS BUDGET PRINCIPAL AVANT INTÉGRATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT CLÔTURÉ AU 31/12/2025	
Reports : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	- 17 173,84 + 545 954,30
Soldes d'exécution : 001 Déficit de la section d'investissement 002 Excédent de la section de fonctionnement	- 141 664,31 + 111 052,91
Restes à réaliser (section d'investissement) : En dépenses En recettes	- 493,20 + 24 965
Besoin nette de la section d'investissement	134 366,35
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	134 366,35
Excédent de fonctionnement reporté (R002) Déficit d'investissement reporté (D001)	+ 657 007,21 - 158 838,15

RÉSULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Reports : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	+ 40 576,68 + 98 739,56
Soldes d'exécution : 001 Déficit de la section d'investissement 002 Excédent de la section de fonctionnement	- 9 880,32 + 8 298,29
Restes à réaliser (section d'investissement) : En dépenses En recettes	37 873,28 0
Besoin nette de la section d'investissement	7 176,92
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	SANS OBJET
Excédent de fonctionnement reporté (R002) Excédent d'investissement reporté (R001)	+ 107 037,85 + 30 696,36

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 085-218500148-20260424-D20260424_02025-DE

RÉSULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL A INSCRIRE AU BUDGET 2026 APRES INTÉGRATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT CLÔTURÉ AU 31/12/2025	
Besoin nette de la section d'investissement	134 366,35
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	134 366,35
Excédent de fonctionnement reporté (R002) Déficit d'investissement reporté (D001)	+ 629 678,71 - 128 141,79

BUDGET LOTISSEMENT	
Reports : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieur Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieur	+ 30 275,51 + 27 325,68
Soldes d'exécution : 001 Déficit de la section d'investissement 002 Excédent de la section de fonctionnement	0 0
Restes à réaliser (section d'investissement) : En dépenses En recettes	0 0
Besoin nette de la section d'investissement	0
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0
Excédent de fonctionnement reporté (R002) Excédent d'investissement reporté (R001)	+ 27 325,68 + 30 275,51

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260424-D20260424_02025-DE



PROPOSITION DU MAIRE

DÉCIDE :

De reporter et d'affecter les résultats comme énoncés ci-dessus

RÉSULTAT DU VOTE								
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE								
MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	8	9	4	13	1	12	12	0

Le Maire, Christine LELOT

Le 29/04/2026

Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 06/05/2026

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075